

Responsable – Abordable

«Même si le problème des besoins de logement au Canada est énorme, le Canada en tant que société a les moyens de remédier à ce problème.»

Will Dunning, , *Le Rapport Dunning : Ampleur des besoins impérieux de logement au Canada – Deuxième édition*

Qu'entend-on par besoins impérieux de logement?

La SCHL précise ce qu'elle entend par «besoins impérieux de logement». Un ménage a des besoins impérieux de logement si son logement est inférieur à au moins une de trois normes (taille, qualité ou abordabilité) et qu'il doit dépenser 30 p. cent ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables dans la localité qui satisfont à ces trois normes. Les logements de qualité convenable n'ont pas besoin de réparations majeures. Les logements de taille convenable ont suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Les logements abordables coûtent moins de 30 p. cent du revenu du ménage avant impôt.

Le rôle du gouvernement fédéral pour répondre aux besoins impérieux de logement.

Depuis 50 ans, le gouvernement fédéral du Canada aide les groupes communautaires à offrir des logements abordables.

Dans le budget fédéral de 2009, le gouvernement a affecté 1 milliard de dollars en fonds de stimulation économique pour la rénovation et l'amélioration des logements sociaux. Nous avons également accueilli favorablement le financement pour l'Initiative en matière de logement abordable (ILA) annoncé en septembre 2008.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC) et ses 900 coopératives d'habitation membres sont prêtes à aider à améliorer la valeur de cet investissement fédéral grandement nécessaire dans le logement abordable.

Nous croyons qu'il faut mettre en place un cadre pour garantir que les fonds fédéraux servent le plus possible à aider les 4 millions

de Canadiens, y compris 750 000 enfants, qui ont des besoins impérieux de logement.

Ce cadre relierait le financement pour le logement abordable à des réductions mesurables des besoins impérieux de logement.

Les deux éléments importants pour ce cadre sont **la responsabilité** et la protection de **l'abordabilité**.

Les coopératives d'habitation du Canada accueillent favorablement l'investissement du gouvernement fédéral dans de nouveaux logements abordables. Nous sommes prêts et disposés à aider le gouvernement à répondre aux besoins de logement des Canadiens.

1,494
MILLION

Nombre de ménages canadiens ayant des besoins impérieux de logement, d'après les données de la Société canadienne d'hypo-thèques et de logement (SCHL) pour 2006.

4 000 000

Nombre de Canadiens qui vivent dans des ménages ayant des besoins impérieux de logement.

65,7 p.cent

Pourcentage des ménages ayant des besoins impérieux de logement qui sont locataires. Seulement 6,3 p. cent des propriétaires-occupants ont des besoins impérieux de logement.

750 000

Nombre des enfants (âgés de moins de 15 ans) qui vivent dans des ménages ayant des besoins impérieux de logement.

35,4 p.cent

Pourcentage des immigrants récemment arrivés au Canada qui ont des besoins impérieux de logement. Les immigrants sont plus susceptibles que les non-immigrants d'avoir des besoins impérieux de logement.

57 000

Nombre d'unités d'habitation coopérative qui seront menacées lorsque les accords de financement prendront fin.

Responsabilité :

Le gouvernement fédéral doit s'assurer qu'il y a une responsabilité entière et transparente pour les fonds transférés aux provinces. Le gouvernement doit exiger des résultats mesurables au niveau de la réduction du nombre de ménages ayant des besoins impérieux de logement.

La plupart des fonds fédéraux pour le logement sont transférés aux provinces ou aux territoires. Pour s'assurer que les fonds sont utilisés pour réduire les besoins impérieux de logement, le gouvernement fédéral doit tenir les provinces et les territoires responsables. Le gouvernement fédéral peut et devrait exiger des objectifs clairs et des cibles mesurables en vue de réduire les besoins impérieux de logement.

Le développement de nouvelles coopératives d'habitation et l'expansion des coopératives existantes ciblant les ménages à faible et modeste revenu amélioreront les conditions de logement au Canada. Comme beaucoup d'évaluations gouvernementales l'ont démontré, l'habitation coopérative offre la meilleure valeur à long terme pour les dépenses fédérales en vue de réduire les besoins impérieux de logement. Une interdépendance directe entre les dépenses fédérales pour le logement et la réduction des besoins impérieux de logement renforcerait la responsabilité à l'égard des investissements des contribuables.

Offrir des fonds de stimulation pour les rénovations et les améliorations est un bon point de départ. De nouvelles coopératives d'habitation, et l'expansion des coopératives existantes au Canada, peuvent faire une véritable différence en vue de réduire les besoins impérieux de logement.

Abordabilité :

Le gouvernement fédéral doit élaborer un nouveau programme pour protéger les logements bénéficiant d'une aide assujettie au contrôle du revenu dans les ensembles de logements abordables existants.

Au Canada, on compte environ 630 000 unités de logement social. La plupart d'entre elles ont été construites dans le cadre des programmes de logement fédéraux. Au cours des 60 dernières années, des accords de financement ont permis aux fournisseurs de logements d'offrir des loyers axés sur le revenu aux Canadiens à faible revenu.

Ces accords commencent à prendre fin, y compris les accords pour 57 000 unités de logement coopératif fédérales en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Lorsque ces accords auront pris fin, il sera difficile de continuer d'offrir des logements à faible coût aux aînés, aux personnes handicapées et aux autres Canadiens à faible revenu.

Garder les ménages à faible revenu dans les logements abordables existants est une solution efficace pour réduire les besoins impérieux de logement. Les Canadiens veulent que le gouvernement protège leur investissement dans le logement abordable.

Le gouvernement fédéral doit élaborer un nouveau programme afin que les fournisseurs de logements puissent continuer à offrir des logements abordables aux ménages à faible revenu.

Cette solution ne nécessite aucun nouveau financement : les programmes d'aide au logement seraient simplement maintenus à leur niveau actuel, sans aucune hausse.

Sans un nouveau programme, le Canada perdra des logements abordables existants à un moment où nous en avons le plus besoin.

Quelques faits au sujet des coopératives d'habitation

- On trouve des coopératives d'habitation dans chaque province et territoire.
- Plus de 2 100 coopératives d'habitation sans but lucratif logent un quart de million de personnes dans plus de 90 000 ménages.
- La moitié de tous les ménages vivant en coopérative paient un loyer mensuel axé sur le revenu.
- 58 p. cent des membres résidents sont des femmes.
- La moitié des ménages vivant en coopérative sont des ménages de femmes seules ou de femmes monoparentales.
- 11 p. cent sont issus de minorités visibles.
- 20 p. cent sont des immigrants.
- 4 p. cent sont d'ascendance autochtone.
- 12 p. cent des ménages comprennent des personnes ayant un handicap physique de longue durée nécessitant des éléments spéciaux, comme l'accès en fauteuil roulant.
- D'après une étude de la SCHL, les coopératives d'habitation coûtent moins cher à faire fonctionner que les logements sans but lucratif municipaux ou privés.

Région	Coopératives	Unités
C. -B.	264	14,698
Prairies	127	6,892
Ontario	557	44 287
Québec	1 129	22 445
Atlantique	138	3 362
Yukon, T.N. -O. et Nunavut	5	162
Total	2 220	91 846



225, rue Metcalfe, bureau 311
Ottawa (Ont.) Canada K2P 1P9
Téléphone : (613) 230-2201
Sans frais : 1-800-465-2752
Télécopieur : (613) 230-2231